cefan

l'essor des chercheurs

CULTURE FRANÇAISE D'AMÉRIQUE

La collection « Culture française d'Amérique » est publiée sous l'égide de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN). Conçue comme lieu d'échanges, elle rassemble les études et les travaux issus des séminaires et des colloques organisés par la CEFAN. À ce titre, elle répond à l'un des objectifs définis par le Comité scientifique de la Chaire : faire état de l'avancement des connaissances dans le champ culturel et stimuler la recherche sur diverses facettes de la francophonie nord-américaine.

(*Liste des titres parus à la fin de l'ouvrage*)

cefan

l'essor de la recherche

Sous la direction de
Jean-Noël Grandhomme
Jean Lamarre
François Audigier

IDENTITÉS NATIONALES ET IDENTITÉS RÉGIONALES

DANS L'ESPACE DE LA FRANCOPHONIE EUROPÉENNE ET NORD-AMÉRICAINE DES ANNÉES 1960 À NOS JOURS

PUL

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.
We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.

Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC Québec

Révision linguistique : CEFAN
Mise en pages : Emmanuel Gagnon
Maquette de couverture : Laurie Patry

ISBN : 978-2-7637-5517-5
ISBN pdf : 9782763755182

© Les Presses de l'Université Laval
Tous droits réservés.
Imprimé au Canada
Dépôt légal 4e trimestre 2022

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Les opinions exprimées dans les différentes contributions n'engagent que leurs auteurs. Les directeurs tiennent à remercier Raphaël Georges, Jean-Paul Pellegrinetti, Sathya Rao, Christoph Brüll et Gabriele Clemens pour leur collaboration.

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Introduction 1
Jean-Noël Grandhomme

IDENTITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES DANS LA FRANCOPHONIE EUROPÉENNE

I. France : nationalismes minoritaires et régionalismes dans la République « une et indivisible »

Entre héritage et tentatives de rénovation du régionalisme modéré, la lente agonie de la Fédération régionaliste française (1944-1968) 9
François Dubasque

Organisations et revendications régionalistes, autonomistes et indépendantistes en Savoie des années 1960 à nos jours 29
François Audigier

Armée républicaine bretonne et Armée révolutionnaire bretonne : de l'ARB à l'ARB (1966-2000) 43
Sébastien Carney

La Flandre française 65
Christian-Pierre Ghillebaert

Les nuances et variétés de l'identarisme politique alsacien : un état de la question à la veille de la création de la Région Grand Est (1er janvier 2016) 83
Richard Kleinschmager

Un régionalisme impossible ? Jean-Philippe Allenbach et le Mouvement Franche-Comté 97
Paul Dietschy

Raxhon, Philippe (2003), « L'Aigle blessé sous l'aile du mouvement wallon », dans Marcel Watelet, Pierre Couvreur et Philippe de Villelongue, *Waterloo, monuments et représentations de mémoires européennes (1792-2001)*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant – Association franco-européenne de Waterloo, p. 190-207.

Roland, Hubert (2004), « Âme belge, "entre-deux" et microcosme : d'une fin de siècle à l'autre », *Textyles. Revue des lettres belges de langue française*, 24, en ligne sur http://journals.openedition.org/textyles/699 (consulté le 2 mars 2021).

Stengers, Jean (1950-1951), « Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 28e année, n° 4, p. 993-1029 et 29e année, n° 1, p. 61-92, en ligne sur www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1950_num_28_3_2063 et sur www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1951_num_29_1_2080 (consulté le 2 mars 2021).

Thomson, Dale C. (1990), *De Gaulle et le Québec*, Saint-Laurent, Éd. du Trécarré.

Van Kalken, Frans (1948-1949), « La Révolution de 1848 en Belgique », *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. 1, p. 381-400, en ligne sur https://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1949_000_001.pdf (consulté le 2 mars 2021).

Identités entrelacées : les Cantons de l'Est belges

PHILIPPE BECK[1]
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

Le territoire d'Eupen – Malmedy – Saint-Vith a toujours été un lieu de rencontre entre plusieurs cultures. Au fil des siècles, la population a dû s'adapter à de nombreux changements politiques. De ce fait, les identités culturelles y sont parfois des mélanges protéiformes. Cette contribution tente de montrer de quelle façon celles-ci se chevauchent et quelles différenciations peuvent être observées depuis le début des années 1960, dans les communes majoritairement francophones et celles majoritairement germanophones.

APERÇU HISTORIQUE

Sous l'Ancien Régime, les régions d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith font partie de différentes principautés. En 1795, le département de l'Ourthe les réunit pour la première fois dans la même entité administrative d'un État national moderne, la République française. Prussiennes à partir de 1815, ces régions sont rattachées à la Belgique en 1920. Vingt ans plus tard, l'Allemagne nazie les annexe de fait et la fin de la guerre les restitue à la Belgique, où elles sont désormais appelées « Cantons de l'Est » (Beck *et al.*, 2020 ; Lejeune *et al.* [dir.], 2019). À partir de 1962-1963, la transformation progressive de l'État unitaire en un État fédéral sépare la partie majoritairement francophone et la partie majoritairement germanophone.

1. L'auteur remercie Christoph Brüll et Hubert Roland pour leur relecture et leurs commentaires précieux.

Figure – Carte géographique des Cantons de l'Est

Source : El Bubi, CC BY-SA-3.0, https://fr.wikipedia.org/wiki/Cantons_de_l%27Est_(Belgique)#/media/Fichier:Karte_Ostbelgien.svg.

L'IMPACT DE L'APRÈS-GUERRE

Les épurations d'après-guerre ont un impact particulier sur cette région frontalière, tant sur les plans politique et juridique, que sur les plans de l'emploi des langues et de l'identité (Beck *et al.*, 2020). Dans le cadre d'une politique répressive, beaucoup de fonctionnaires et enseignants germanophones se voient contraints de quitter leurs fonctions. Par manque de personnel compétent, ils sont souvent remplacés par des francophones ne parlant pas ou à peine allemand (Kartheuser, 1979 : 102).

Contrairement à ce qui s'était passé dans l'entre-deux-guerres, l'État poursuit désormais une politique d'assimilation des germanophones, et conjointement, ceux-ci adoptent des attitudes d'auto-assimilation : en parlant français, on échappe aux soupçons éventuels d'avoir (trop) sympathisé avec les Allemands et l'on s'affiche comme « bon Belge ». Des élites explicitement « pro-belges » des Cantons de l'Est défendent cependant la langue allemande de manière à ce que celle-ci se maintienne.

Il en va autrement dans les communes avoisinantes, belges depuis 1830, où l'on parle le français et des patois germaniques (p. ex. Baelen, Montzen, Beho, etc.). Ce patois est progressivement abandonné par la population, un phénomène qui avait déjà débuté à la suite de l'expérience violente de la première invasion allemande, en août 1914.

La région malmédienne, néanmoins, garde une minorité germanophone, tandis que dans les régions eupenoise et saint-vithoise, l'allemand reste la langue principale. Dans le cadre de la communautarisation, du personnel compétent y vient progressivement remplacer à son tour les fonctionnaires et enseignants francophones.

En tant que telle, la langue allemande devient un élément d'identité – assumé seulement timidement au début – qui permet, avec la dénomination « Belges germanophones » depuis le début des années 1980, de combiner identité nationale et identité régionale. À Malmedy, nous le verrons, c'est la culture wallonne, étendard déjà brandi face à la politique de germanisation bismarckienne, qui conserve une certaine valeur identitaire régionale, qui cohabite avec l'identité nationale, et qui permit, par moments, d'occulter le passé allemand.

LA FÉDÉRALISATION DE LA BELGIQUE

Les années 1960 représentent une période politique agitée pour la Belgique. La décennie est marquée par des tensions accrues entre Wallons et Flamands ainsi que par les premiers pas décisifs ouvrant la voie à la fédéralisation.

Les lois linguistiques

La première pierre d'angle de ce processus est les lois linguistiques de 1962 et 1963, qui délimitent l'usage des langues selon le principe territorial. Jusqu'ici, les lois linguistiques de 1932 ont eu cours. Elles désignaient déjà des régions « d'expression allemande », « française » et « néerlandaise », permettant de réglementer les langues d'enseignement selon le principe personnel. Mais ces lois étaient tombées dans l'oubli et l'usage des langues était dans les faits fort aléatoire (Schmitz, 1994 : 136).

Les lois de 1962-1963 fixent une frontière qui délimite un territoire de langue allemande constitué de neuf communes (La Calamine, Lontzen, Raeren, Eupen, Bullange, Bütgenbach, Amblève, Saint-Vith et Burg-Reuland), tandis que les communes actuelles de Malmedy et Waimes sont attribuées au territoire de langue française. Néanmoins, dans toutes les communes de part et d'autre des frontières linguistiques, la loi belge prévoit « un régime spécial en vue de la protection de leurs minorités » permettant aux habitants de ces « communes à facilités linguistiques » d'avoir recours à la langue secondaire de la région dans leur contact avec l'administration, les autorités, ou selon certaines conditions, dans l'enseignement[2]. Les lois concernant le régime linguistique dans l'enseignement et l'administration de 1963 sont les premiers textes qui réglementent l'usage des langues de façon stricte. Dans les Cantons de l'Est, ceci a surtout de l'importance pour la partie germanophone, où l'usage de la langue maternelle est désormais protégé. Les recensements linguistiques auxquels l'État procédait jusqu'ici pour connaître l'usage effectif des langues parmi la population prennent également fin à ce moment (Schmitz, 1994 : 136).

Les Communautés

À partir de 1970, les différentes réformes de l'État donnent davantage d'importance à la langue allemande. La première réforme crée trois

2. Voir p. ex. Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement, dans *Moniteur Belge*, 22 août 1963, p. 8210-8212.

communautés et trois conseils culturels (flamand, français et allemand). La constitution de ces derniers et leurs devoirs restent encore du ressort du législateur. Le *Rat der deutschen Kulturgemeinschaft* (RdK) est mis en place le 23 octobre 1973. En mars de l'année suivante, il est le premier des conseils culturels en Belgique à élire ses membres en direct. À partir de la deuxième réforme de l'État, le champ des compétences de ces entités est progressivement élargi et l'on parle désormais de Communauté flamande, de Communauté française et de Communauté germanophone.

La complexité du système politique belge veut qu'il y ait, à côté des Communautés, également une Région flamande, une Région bruxelloise et une Région wallonne. La Communauté germanophone fait partie de cette dernière, mais l'article 139 de la Constitution permet de lui transférer des compétences régionales. Depuis plusieurs décennies se profile en réalité l'idée d'une Belgique constituée de quatre Régions-Communautés : La Flandre, Bruxelles, la Wallonie et la Région germanophone. Si ce concept demeure controversé, il faut noter qu'il est largement défendu par les partis politiques germanophones, sans qu'il devienne toutefois un cheval de bataille pour des revendications autonomistes.

L'ÉVOLUTION POLITIQUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Après 1945, le paysage politique dans la région est essentiellement constitué de partis traditionnels (sociaux-chrétiens, socialistes, libéraux). Une particularité frappante est que le *Christlich Soziale Partei* (CSP, Parti social-chrétien) y règne quasi en maître absolu jusqu'à la fin des années 1960. Ainsi, ce parti était *de facto* « le parti des Cantons de l'Est ». Seulement par la suite, la population se tourne progressivement vers d'autres partis (Beck *et al.*, 2020).

À la suite des tensions politiques à l'échelle nationale et en vue de la première réforme de l'État, d'un côté, et considérant le nombre de problèmes spécifiques à la région demandant une solution (question des dommages de guerre, garantie d'une représentation des germanophones à l'échelle nationale, traduction des textes officiels, etc.), de nouveaux partis apparaissent. Il s'agit d'abord de l'éphémère *Christlich-Unabhängige Wählergemeinschaft* (CUW) en 1971. En tant que parti chrétien, il veut rassembler les forces conservatrices et défendre les intérêts des germanophones à Bruxelles.

Prenant exemple sur le *Südtiroler Volkspartei*, le parti des Belges germanophones (*Partei der deutschsprachigen Belgier*, PDB) devient à la fin de 1971 la première véritable tentative de création d'un parti de ralliement dans l'après-guerre. Ses membres estiment que tous les Belges germanophones doivent parler d'une seule voix, indépendamment des points de vue idéologiques. Le PDB veut obtenir le plus rapidement possible l'égalité des droits pour les Belges germanophones. Dans ce sens, il s'inscrit dans la lignée des partis contestataires, qui osent rompre avec les partis existants. Ceux-ci, par contre, prônent une politique des petits pas et comptent sur les bons contacts au sein de leurs familles politiques à l'échelle nationale pour atteindre l'égalité des droits pour les Belges germanophones (Beck *et al.*, 2020).

La deuxième réforme de l'État, au début des années 1980, donne plus de pouvoirs aux régions (aménagement du territoire, logement, politique, économique, etc.), ce qui implique que la Région wallonne assume davantage de compétences économiques en Communauté germanophone. Cette situation donne naissance à deux courants d'opinion en Communauté germanophone : les partis traditionnels se montrent réticents à l'idée d'assumer davantage de compétences régionales, parce qu'ils estiment la Communauté trop petite pour exercer ces droits. Le PDB, en revanche, défend l'idée que les compétences économiques doivent être assumées par les Belges germanophones, en s'appuyant, si nécessaire, sur des coopérations interrégionales.

Pendant ses deux premières décennies d'existence, le PDB obtient entre 20 et 30 % de tous les suffrages. À partir des années 1990 et jusqu'à sa dissolution en 2009, il ne récolte plus qu'entre 10 et 15 % de l'ensemble des voix.

L'exécutif de la Communauté germanophone, en place depuis 1983, est doté de trois, et depuis 2004 de quatre ministres, et le parlement compte vingt-cinq élus. Jusqu'en 2014, les partis traditionnels y dominent. Le PDB participe de 2004 à 2009 pour la première fois à une coalition (avec libéraux et socialistes). Après sa dissolution, le ProDG (*Pro Deutschsprachige Gemeinschaft* – Pour la communauté germanophone) prend en quelque sorte sa place. En tant que mouvement citoyen, celui-ci se dit libre de toute tendance idéologique et n'a aucun lien avec un parti francophone à l'échelle nationale (tout comme le PDB auparavant). Le ProDG participe au pouvoir exécutif dès 2009, et fournit depuis 2014 le ministre président de la Communauté germanophone.

Notons qu'aussi bien le ministre président actuel, Oliver Paasch, que son prédécesseur socialiste Karl Heinz-Lambertz, défendent l'idée d'une « Belgique à quatre », où la Communauté germanophone serait une région à part entière, au même titre que Bruxelles, la Flandre et la Wallonie. L'idée d'une région germanophone forte et indépendante au sein de l'État belge n'est donc pas propre au ProDG et avait déjà émergé dans les années 1970. Notons aussi que des tendances indépendantistes ou rattachistes à l'Allemagne sont inexistantes. Ceci vaut également pour des partis d'extrême droite, ce qui peut s'expliquer en partie par le passé difficile de la région.

À Malmedy, où il n'y a pas de parti régional, le PSC perd progressivement sa position dominante et est remplacé en 1980-1982 par le PS. La liste du bourgmestre Robert Denis (parti libéral), « Entente communale » (EC), qui rassemble des membres libéraux ainsi que d'anciens membres du PSC et PS, lui succède. Elle remporte en 1982 et en 1988 la majorité absolue, avant de former en 1994 une coalition avec le PS. Denis reste bourgmestre jusqu'en 2006, année où il cède la place à Jean-Paul Bastin (Parti démocrate-chrétien) qui, à la tête de la liste Alternative, signe un pacte de majorité avec la liste Forces Vives et le PS. Deux ans plus tard, cette majorité est renversée par EC, mais elle retrouve une majorité en 2012 (Dewez, 2014).

LA COHABITATION DE FRANCOPHONES ET DE GERMANOPHONES

Comme les données linguistiques ne sont plus collectées depuis le début des années 1960 et que la langue dans laquelle la carte d'identité est délivrée ne reflète pas la situation réelle, il faut paradoxalement avoir recours à des estimations pour avoir plus de précisions. Dans son étude sur la situation de la langue allemande en région malmédienne, Dany Étienne (1996 : 36) se base sur les estimations avancées par le bourgmestre et l'administration de la commune de Malmedy. Le nombre de francophones sur les 10 500 habitants de la commune y est estimé à 9 500 (env. 90 %), tandis que le nombre de germanophones est évalué à 1 000 (env. 10 %). L'historien et journaliste Hubert Jenniges (1998) évoque des chiffres plus élevés : 18-25 % « d'usagers actifs de la langue allemande » et 40-50 % auraient des connaissances passives[3].

En Communauté germanophone, la part de francophones et de personnes bilingues est plus élevée. Aucune estimation des communes

3. Les chiffres datent néanmoins de 1984.

germanophones n'est disponible, mais on peut en trouver des indicateurs dans l'étude sur le bilinguisme de Marianne Wilken (2005 : 101). Sur une base de 435 questionnaires, 35,9 % des personnes ont indiqué parler uniquement l'allemand, 16,5 % uniquement le français et 43,7 % ont déclaré être bilingues. Ces chiffres doivent sans doute être relativisés, mais ils indiquent que le bilinguisme est perçu par une partie de la population comme un élément d'identité.

L'emploi des langues : l'exemple des écoles

Même si les lois linguistiques donnent un cadre légal, il faut constater que celui-ci n'était, surtout jusqu'à la fin des années 1990, souvent pas appliqué. En effet, en 1994, la romaniste allemande Ursel Schmitz (1994 : 137) constatait que la population germanophone vivait pratiquement dans l'illégalité par rapport à ces lois. Dans beaucoup d'établissements scolaires, la langue allemande cédait, pour une partie des cours, la place au français, et parfois le personnel parlait uniquement français. De manière générale, la population acceptait la situation, parce qu'elle considérait l'acquisition et la pratique régulière d'une seconde langue comme un atout.

Notons que le régime linguistique dans l'enseignement relève depuis 1989 de la responsabilité des Communautés, mais l'État fédéral réglemente cet emploi des langues dans les « communes à facilités ». Ici, la Communauté germanophone représente « l'exception à l'exception », comme le précise le site du Parlement : « la compétence en matière d'emploi des langues dans l'enseignement a été transférée à la Communauté germanophone par un amendement constitutionnel en 1997, bien que des droits spéciaux pour les francophones soient applicables dans les neuf communes de la Communauté germanophone » (PDG, 2021).

Dans la partie germanophone, l'enseignement se fait entièrement en allemand jusqu'à l'âge de douze ans, avec des cours de « français seconde langue » dès l'âge de quatre ou cinq ans. À l'école secondaire sont ensuite progressivement introduits des cours en langue française, donnés par des enseignants francophones ou germanophones. La situation varie selon les écoles, qui, dans les faits, ont pris beaucoup de libertés jusqu'à la fin des années 1990. Ainsi, la plupart des écoles dites « libres confessionnelles » en territoire germanophone proposaient, à côté de l'enseignement en allemand, dès la première année de l'école secondaire, une « section francophone ». Il s'agissait de classes regroupant des élèves francophones habitant en territoire germanophone ou venant de communes francophones avoisinantes et pour

lesquelles des cours de « langue maternelle » et certains autres cours spécifiques étaient organisés en français. Pour d'autres cours, francophones et germanophones se côtoyaient.

Parallèlement, à Malmedy, l'enseignement se fait entièrement en français jusqu'à l'âge de douze ans. Dans les écoles communales, le français est la langue principale et, en accord avec la loi, des cours d'allemand « seconde langue » sont au programme dès l'âge de six ans. Dans l'enseignement secondaire dit « officiel », environ 40 % des élèves ont des cours d'allemand. Ce chiffre passe à 25 % dans l'enseignement « libre confessionnel », fréquenté par environ 10 % de germanophones venant des communes germanophones avoisinantes et par environ 1 % de germanophones de la région malmédienne, selon une estimation des enseignants en 1996 (Étienne 1996 : 39).

IDENTITÉS RÉGIONALE ET NATIONALE

Un débat parlementaire significatif

D'un point de vue de l'identité régionale/nationale, les débats au sein du conseil culturel allemand (*Rat der deutschen Kulturgemeinschaft*, RdK) au sujet du changement de nom en 1980 sont significatifs : par analogie aux noms des deux autres communautés, le PDB proposait la dénomination « Communauté allemande ». Mais comme celle-ci pouvait faire croire à une minorité ethnique allemande en Belgique, la majorité la rejette (RdK, 1980). Le nom « Communauté germanophone » permit finalement d'affirmer une identité linguistique sans aucune référence qui eût pu être comprise comme une allégeance à l'Allemagne. Ainsi, on pouvait se différencier aussi bien des Allemands que des Wallons, raison pour laquelle l'historien flamand Selm Wenselaers disait en 2008 : « Les habitants des Cantons de l'Est ont une non-identité : ils ne sont ni Allemands, ni Wallons, ni Flamands »[4].

L'identité belge des germanophones gagne officiellement en visibilité en 1990 lorsque le Conseil de la Communauté germanophone décide d'établir un blason et une fête (le 15 novembre, la « Fête du Roi ») pour montrer les liens étroits de la région avec l'État belge et la maison royale (RDG, 1990).

4. Entrevue avec l'historien Selm Wenselaers in *De Standaard*, 15-16 novembre 2008, p. 18-19.

Belgitude et lieux de mémoire

Cet attachement à la Belgique s'exprime lors de manifestations populaires, comme la fête nationale ou les matchs de football, mais aussi dans une partie des productions artistiques des Cantons de l'Est. Plusieurs œuvres de premier plan dans la région contiennent des éléments indéniables de « belgitude » et témoignent de l'histoire mouvementée de ce territoire et de son rôle transfrontalier. Tel est le cas, à titre d'exemples, de la pièce de théâtre *Le carnaval des ombres* (2012) de Serge Demoulin, ou des romans *Wege aus Sümpfen* (2001 et 2006) de Leo Wintgens et *Bosch in Belgien* (2006) de Freddy Derwahl (Aussems, 2014).

Par ailleurs, le passé et les frontières deviennent des lieux de mémoire, ce qui est reflété par le paysage, où les traces des frontières du passé et du présent sont, à de nombreux endroits, dotées de panneaux explicatifs.

Identités régionales dans le folklore

Dans la population, le folklore est un indicateur par excellence de manifestations de l'identité régionale. Partout dans les Cantons de l'Est, le carnaval détient une place importante. En Communauté germanophone, il est de tradition rhénane, mais a également des teintes régionales propres (chants spécifiques, références ponctuelles belges…). À Malmedy, il est de tradition wallonne, et il est coutume de parler wallon pendant toute la durée des festivités. Les habitants considéreraient même qu'il est important « de communiquer une identité qui les différencie des Allemands ». L'insistance d'un bon nombre de Malmédiens sur l'originalité de leur carnaval « témoigne de l'aspect identitaire de la fête » (Robinson, 1995 : 54 et 59). Des chants traditionnels en wallon font d'ailleurs également partie de la Saint-Martin, de l'Épiphanie et de la traditionnelle Nuit de mai.

Ces évènements-ci se fêtent de manière similaire dans le territoire germanophone avec des chants en allemand et, pour l'Épiphanie, les coutumes des *Sternsinger* sont plus proches des traditions allemandes. Signalons encore que la traditionnelle Nuit de mai, lors de laquelle de jeunes hommes vont chanter aux fenêtres de jeunes femmes, est d'origine malmédienne, et que la chanson fut d'abord composée en wallon et ensuite traduite en allemand, pour être reprise par les germanophones de la région. Il s'agit d'une tradition propre aux Cantons de l'Est, partagée par francophones et germanophones, et qui est un marqueur d'identité régionale, parfois « exporté » par des jeunes qui font leurs études à l'intérieur du pays.

UNE IDENTITÉ DE FRONTIÈRE

La fédéralisation de la Belgique a eu un impact décisif sur les Cantons de l'Est. La création de communautés linguistiques et culturelles selon un principe territorial a entraîné dans les communes germanophones une réaffirmation progressive de l'identité culturelle. L'évolution politique régionale montre que les craintes d'affirmer cette identité et de revendiquer plus d'autonomie au sein de l'État belge se sont progressivement estompées. On peut dire que les Belges germanophones, en se démarquant aussi bien des Wallons et des Flamands que des Allemands, et en accentuant leur belgitude, affichent, pour reprendre les mots de l'écrivain triestin Claudio Magris, une « identité de frontière » (Ara et Magris, 1991). Les cultures et identités sont multiples dans toute la région des Cantons de l'Est : le français, le wallon et l'allemand s'y côtoient et donnent naissance à des identités entrelacées.

De manière générale, les tensions identitaires entre germanophones et francophones sont plutôt rares, tant sur le plan politique, qu'au sein de la population. La dénomination « *Ostbelgien* », officialisée en 2016 par la Communauté germanophone à des fins de communication, peut même servir de trait d'union, car elle fait référence à un espace touristique et économique commun, ainsi qu'à un patrimoine et une histoire partagés (Beck *et al.*, 2020).

BIBLIOGRAPHIE

Ara, Angelo et Claudio Magris (1991), *Trieste : une identité de frontière*, traduit par Jean et Marie-Noëlle Pastureau, Paris, Seuil.

Aussems, Laure (2014), « Geschichtsschreibung und Identitätsbildung in Belgien am Beispiel von drei exemplarischen Werken der Gegenwartsliteratur : *Bosch in Belgien* von Freddy Derwahl (2003), *Le carnaval des ombres* von Serge Demoulin (2011) und *Une paix royale* von Pierre Mertens (1995) », mémoire de master (langues modernes), Université catholique de Louvain.

Beck, Philippe, Brüll, Christoph et Vitus Sproten (2020), *Strates temporelles. Prospections d'un entre-deux. Les Cantons de l'Est 1920-2020*, avec la collaboration d'Andreas Fickers et Carlo Lejeune, Belval/Eupen, C2DH/ZOG, en ligne : www.stratestemporelles.be (consultée le 1er mars 2021).

Dewez, Marie (2014), « Jean-Paul Bastin », *Connaître la Wallonie*, en ligne : http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/bastin-jean-paul#.XBTKK-SWzIU (consultée le 1er mars 2021).

Étienne, Dany (1996), « Zur Lage der deutschen Sprache in Malmedy », mémoire de master (philologie germanique), Université catholique de Louvain.

Jenniges, Hubert (1998), « Germans, German Belgians, German-Speaking Belgians », dans Kas Deprez et Louis Vos (dir.), *Nationalism in Belgium. Shifting Identities, 1780-1995*, New York, Palgrave.

Kartheuser, Bruno (1979), « Die Problematik der Zweisprachigkeit an den Schulen des amtlichen deutschen Sprachgebietes », dans Peter Hans Nelde (dir.), *Deutsch als Muttersprache in Belgien. Forschungsberichte zur Gegenwartslage*, Wiesbaden, Franz Steiner, p. 101-122.

Lejeune, Carlo, Brüll, Christoph et Peter M. Quadflieg (dir.) (2019), *Grenzerfahrungen. Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Tome 4 : Staatenwechsel, Identitätskonflikte, Kriegserfahrungen (1919-1945)*, Eupen, GEV.

PDG (Parlament der Deutschsprachigen Gemeinschaft) (2021), site officiel du Parlement de la Communauté germanophone de Belgique, http://www.pdg.be/fr/desktopdefault.aspx/tabid-3986/7167_read-41451/ (consultée le 1er mars 2021).

RDG (Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft) (1990), rapport détaillé, 1er octobre.

RdK (Rat der deutschen Kulturgemeinschaft) (1980), session du 30 juin, compte rendu détaillé.

Robinson, Catherine (1995), *Identité collective et masques : le cas de Malmédy* [*sic*], mémoire de master en communication, Université catholique de Louvain.

Schmitz, Ursel (1994), *Zur bildungspolitischen Entwicklung des Sprachenproblems in den belgischen Ostkantonen seit 1945*, Frankfurt am Main, Peter Lang.

Wilken, Marianne (2005), *Verschiedene Wege zur Zweisprachigkeit. Empirische Untersuchung zur Zweisprachigkeit am Beispiel von Kindern in der Deutschsprachigen Gemeinschaft (DG) in Ostbelgien*, thèse de doctorat en psychologie, RWTH Aachen.

La Vallée d'Aoste face à ses identités

ERIK PESENTI ROSSI
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG – CHER

À la mémoire de Marc Lengereau,
historien, défenseur de la spécificité valdôtaine

Définir une identité est une gageure pratiquement insurmontable. L'identité collective pourrait sembler presque plus simple à cerner que l'identité individuelle : une histoire commune, une langue ou un dialecte (voire un accent) en commun, des façons proches de concevoir les choses et de réagir face à elles, un territoire bien défini et spécifique, des œuvres d'art communes, une même religion, etc. Cette liste n'est naturellement pas exhaustive, de même qu'il n'est point besoin que tous ces éléments se cumulent, un seul suffirait pour esquisser déjà le début d'une identité commune. D'autre part, il est tout aussi clair que ces ensembles peuvent se croiser, faisant ainsi que l'on peut appartenir simultanément à plusieurs identités collectives (le concept de Francophonie ne se fonde-t-il pas sur ce postulat ?). Pour Carlos Barbé, les représentations que nous avons de nous-mêmes

> changent au fil du temps, sont juxtaposées et souvent opposées, car dans chacun de nous se nichent des contradictions même si chacun reconnaît la continuité de soi-même dans de telles contradictions (sauf dans le cas limite des dissociations).
>
> Dans cette perspective, les dénommées « identités collectives » (dont les identités nationales, régionales, locales, etc.) n'ont pas de consistance propre, elles ne sont qu'une part de l'identité personnelle d'individus particuliers, partagées par plusieurs acteurs » (Barbé, 2003 : 12-13, nous traduisons).

D'autre part, l'auteur insiste aussi sur le fait que les éléments individuels partagés et donc prétendument collectifs (p. ex. le catholicisme, la nationalité, l'appartenance politique, etc.) peuvent également prendre des sens différents chez chacun d'entre nous. L'identité collective serait finalement plus subjective et aléatoire qu'il n'y paraît.